

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 BUDGET PRINCIPAL



Acte de prévision et acte d'orientation majeur, le vote du budget annuel conditionne l'action municipale. Sa préparation mobilise, durant plusieurs semaines, les élus chargés des différents secteurs et l'ensemble des services. Le Conseil municipal est associé, depuis la loi d'administration territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, à la préparation budgétaire par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants et en cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité. Il permet de mettre en regard les grandes orientations de l'Exécutif et le contexte économique et financier dans lequel elles auront à se déployer.

Il s'inscrit dans une vision prospective : le rapport expose les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, la politique de gestion des ressources humaines, les engagements pluriannuels envisagés et l'état de la dette de la collectivité. Il participe ainsi à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

A titre introductif au présent rapport d'orientation budgétaire, il convient d'indiquer que le budget primitif 2023, comme depuis 2014, s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations exprimées de la population grand-croisienne, tout en intégrant les contraintes liées aux contextes sanitaire, géopolitique, économique, social et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023.

Ce document a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal.

Il se présente en trois grandes parties :

- ↳ Principaux éléments de contexte général
- ↳ Synthèse de la situation financière de la collectivité
- ↳ Grandes orientations budgétaires de la collectivité pour 2023

I – LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL

A – La conjoncture économique

La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire. Au 2^{ème} trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans les économies du G20.

Les tensions sur la production persistent : conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation :

- la crise Covid qui occasionne encore des confinements dans certaines régions chinoises exportatrices sur le plan industriel et des surcoûts pour le transport maritime,
 - la crise géopolitique liée à la guerre en Ukraine qui renchérit les coûts de l'énergie et crée des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises françaises et européennes,
 - les dégâts sur la production agricole occasionnés par le réchauffement climatique.
- Un environnement économique toujours très difficile et incertain (crise énergétique, difficultés d'approvisionnement et de recrutement). Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation depuis fin 2022 et les prévisions pour 2023 exposent une augmentation modérée mais continue.
- Ralentissement de l'activité économique en France :

Au total en 2022, la croissance du PIB en moyenne annuelle s'élèverait à 2,6 %. La croissance pour 2023 serait relativement modeste, de l'ordre de +0,2 à 0,6 %.

Les aléas susceptibles d'affecter cette prévision sont bien sûr importants, qu'ils soient géopolitiques, énergétiques voire aussi sanitaires (avec le risque de vagues Covid-19), climatiques (avec les conséquences de la sécheresse) ou plus directement économiques (avec les conséquences du resserrement des politiques monétaires).

Une inflation atténuée en France par plusieurs mesures mises en place par le Gouvernement : bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et du gaz mais aussi aux remises à la pompe.

L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux record avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 4,7%, elle devrait enregistrer une moyenne annuelle de 5,3 % en 2022, contre 1,6 % en 2021.

B – Le Projet de Loi de Finances

Que retenir du projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023) qui s'inscrit dans un contexte de hausse des prix et de guerre en Ukraine ?

Le projet de budget a été présenté au Conseil des ministres du 26 septembre 2022 par Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, et par Gabriel Attal, ministre délégué, chargé des comptes publics. Le Parlement a adopté définitivement ce projet le 17 décembre 2022 mettant fin à un marathon budgétaire où l'arme constitutionnelle du 49.3 aura été dégainée plusieurs fois pour ce texte à l'Assemblée Nationale.

Le projet de loi de finances pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité. Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est affichée.

Le Gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, supérieure aux anticipations de la Banque de France, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. Le

principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, **le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB**, avec l'objectif de revenir sous la barre des 3% en 2027, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. Les dépenses de l'État diminueraient de 2,6% par rapport à 2022. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Les principaux points du budget 2023

✓ **Le pouvoir d'achat des ménages**

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, dans une version toutefois moins protectrice qu'en 2022, avec une hausse des prix contenue à 15% à partir du 1er janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1er février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%).

Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La ristourne sur le carburant sera remplacée par une indemnité de 100 € réservée au 10 millions de travailleurs les plus modestes.

Le budget prévoit une hausse du plafond du crédit d'impôt pour frais de garde d'un enfant de moins de 6 ans : il est porté à 3 500 € contre 2 300 € jusqu'en 2022.

✓ **Les mesures pour l'emploi et les entreprises**

Pour parvenir au plein emploi, 3,5 milliards d'euros sont destinés à l'aide à l'embauche d'alternants, avec l'objectif d'atteindre un million d'entrées d'ici 2027. France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros. Le plan de réduction des tensions de recrutement est prolongé pour soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce budget permettra également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi, et des expérimentations pour l'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Concernant les entreprises, c'était l'un des points de crispation, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel mais entraîne la perte de recettes de 4 milliards d'euros en 2023 et du même montant en 2024.

Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'euros sont en outre prévus à destination des entreprises.

✓ **Les mesures pour la transition écologique**

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+2,5 milliards d'euros). Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité sera renforcé et le dispositif sera davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.

Le verdissement du parc automobile est aussi soutenu, notamment pour lancer mi 2023 le nouveau dispositif de leasing social (location de voiture électrique à 100 euros/mois pour les foyers modestes). Le plan vélo, annoncé le 20 septembre 2022, bénéficiera d'un fond de 250 millions d'euros.

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 sera financée à hauteur de 150 millions d'euros. Afin de soutenir les énergies émergentes et la décarbonation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cesseront début 2023.

✓ **Les mesures pour les collectivités locales**

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales augmentent de 2,15% (dont une augmentation de la DGF de 320 millions d'euros).

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 2 milliards d'euros, aussi appelé "**fonds vert**", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation thermique des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des bio déchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près de 500 millions d'euros sont budgétés.

Revalorisation des bases locatives

Déjà historique en 2022 à 3,4 %, la revalorisation des bases atteindra plus de 6% en 2023.

Sa règle de calcul a été réformée au début du premier mandat d'Emmanuel Macron. Auparavant, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales était déterminé par amendement parlementaire lors du vote de la loi de finances. Mais, depuis 2018, il est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an de novembre de l'année précédente à novembre de l'année en cours.

À noter qu'à ce stade, le PLF ne prévoit pas de plafonner la revalorisation automatique des valeurs locatives portant sur les bases ménages.

Contribution à l'effort

Les collectivités locales devront participer à l'effort de redressement des comptes publics via des pactes de confiance. Un suivi de l'objectif d'évolution des dépenses locales sera mis en place pour les régions, les départements et pour les communes et intercommunalités dont le budget dépasse 40 millions d'euros, soit environ 500 collectivités. La progression de leurs dépenses de fonctionnement devra être inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point. En cas de non-respect de cet objectif, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à 2027.

✓ **L'évolution des budgets des ministères**

Tous les budgets ministériels sont en hausse, à l'exception de celui du ministère de l'Économie et des Finances, des missions "anciens combattants" et "plan de relance". Les budgets consacrés à la transition énergétique et écologique augmentent de 15%, les crédits de la mission "travail et emploi" de 6,7 milliards d'euros et le budget de l'Éducation Nationale de 3,7 milliards d'euros (dont 935 millions pour les revalorisations salariales des enseignants). Les crédits de la mission "santé" sont majorés de 2,1 milliards d'euros (dont plus d'un milliard pour l'aide médicale d'État).

De leur côté, les budgets des ministères régaliens bénéficient d'une nouvelle hausse : + 3 milliards d'euros pour la Défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025, +1,4 milliard d'euros pour l'Intérieur et pour la 3^{ème} année consécutive + 8% pour la Justice .

II – SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Afin d'éclairer le débat d'orientation budgétaire, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au vu d'une étude rétrospective menée à partir des données estimées pour l'exercice 2022.

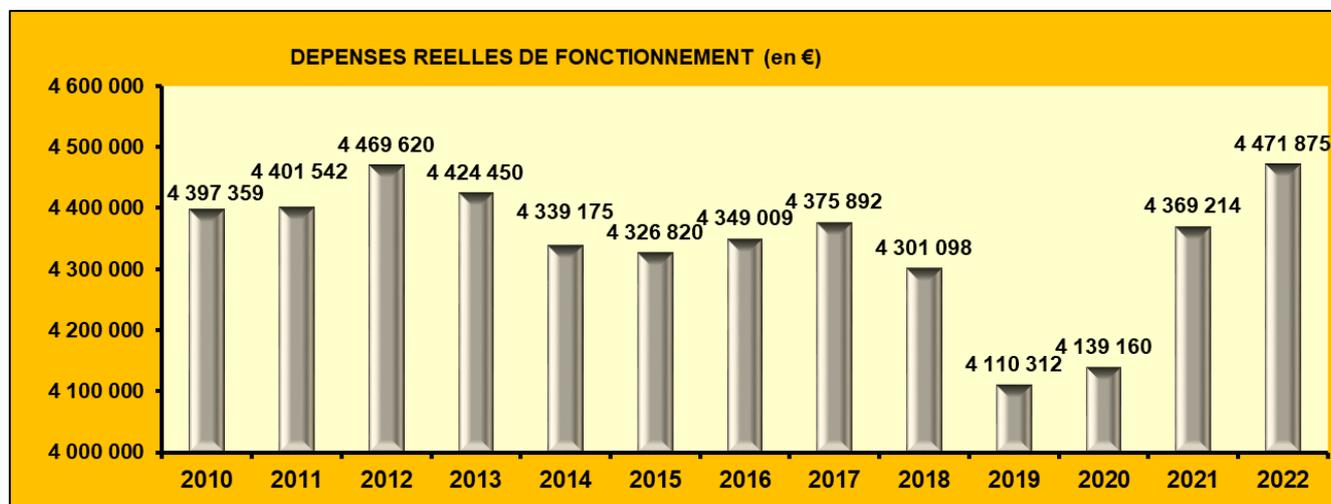
A noter que 2022 a été une année de transition entre l'instruction budgétaire et comptable M14 vers le nouveau référentiel M57 qui a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités. Ce passage a nécessité une adaptabilité des règles de gestion à cette nouvelle instruction avec l'appui du Trésorier principal.

A – Les dépenses de fonctionnement

La disponibilité de la ressource publique devient un enjeu crucial. Malgré l'incertitude qui tend à devenir structurelle (impact de la remontée des taux sur la dette publique, crises à répétition, fragilisation du système financier...), les finances de la Grand' Croix restent solides et ont pu absorber les augmentations de charges (coût de l'énergie, revalorisation de la valeur du point d'indice,...) et des diminutions de recettes.

Tableau de synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT en €		CA 2021	BP 2022	Réalisé 2022	Evolution	
011	Charges à caractère général	1 357 357	1 605 055	1 343 860	- 13 498	-1%
012	Charges de personnel et assimilés	2 150 003	2 519 816	2 299 129	149 126	7%
014	Atténuations de produits	1 288	5 000	4 567	3 279	255%
65	Autres charges de gestion courante	722 184	928 801	726 325	4 141	1%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		4 230 832	5 058 671	4 373 880	143 048	3%
66	Charges financières (dont intérêts des emprunts)	133 879	130 418	97 259	- 36 621	-27%
67	Charges exceptionnelles	3 561	30 000	736	- 2 825	-79%
68	Dotations aux provisions	941	2 000	-	941	-100%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 369 214	5 221 090	4 471 875	102 661	2%

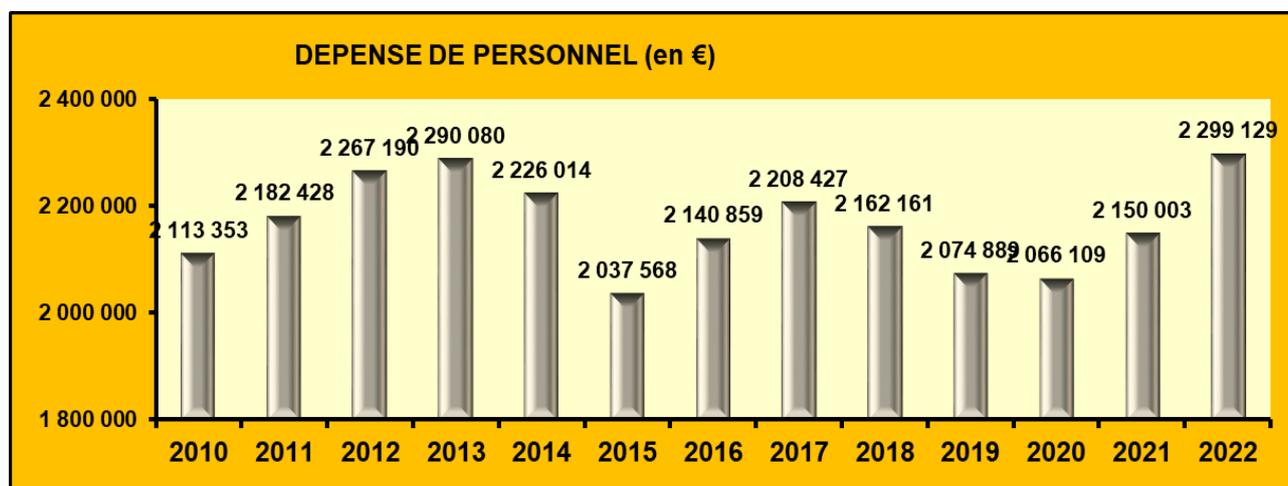


Concernant les dépenses de fonctionnement, l'exercice budgétaire a été notamment marqué par :

- L'évolution des charges à caractère général : malgré la situation inédite (inflation, coût de l'énergie...), la maîtrise des dépenses a pu être poursuivie : près d'1,36 M€ en 2021 et 1,34 M€ attendu en 2022.
- A noter l'évolution des autres charges de gestion courante traduisant notre volonté de soutien au CCAS et aux associations.

De manière globale, les dépenses de gestion courantes devraient être contenues en augmentant d'un peu plus de 143 000 € par rapport au compte administratif 2021.

- Évolution des dépenses de personnel



Évolution de la masse salariale : près de 2.3 M€ en 2022 pour 2.15 M€ en 2021.

Les charges de personnel 2022 évoluent sensiblement par rapport à l'année précédente et ceci est lié notamment à l'évolution habituelle du GVT (avancement d'échelon et de grade), à la progression des charges patronales et à l'augmentation du point d'indice à compter du 01/07/2022.

- ✓ Evolution du nombre de postes permanents

Le nombre d'agents occupants des postes permanents et la répartition par catégorie restent stables depuis quelques années.

Fin 2022, la commune de La Grand' Croix comptait 61 agents occupants un poste permanent. Ces 61 agents correspondent à 47,38 équivalents temps pleins (ETP).

En complément de ces postes, 9 agents contractuels occupent des postes renforts correspondant à 4 ETP sur des postes de catégorie C.

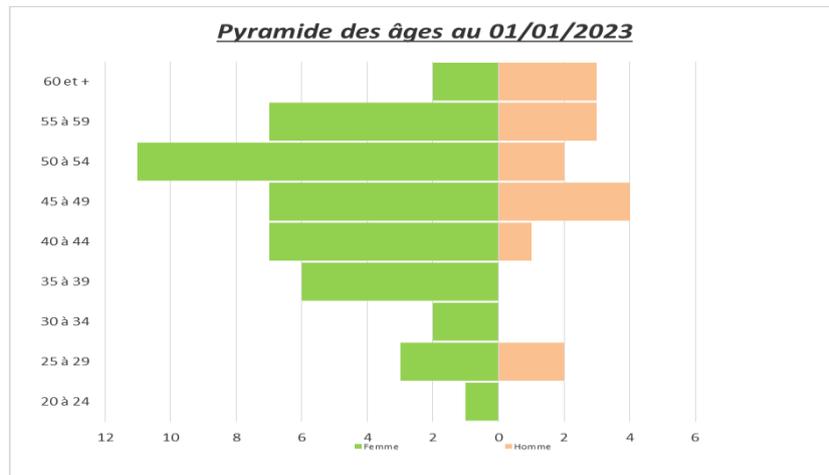
Les effectifs permanents se répartissent entre les 3 catégories de la fonction publique territoriale :

- Catégorie A : 1 agent
- Catégorie B : 17 agents
- Catégorie C : 43 agents

Les effectifs permanents relèvent principalement des filières technique (42.6%) et administrative (19.7%). On dénombre un peu plus de 75% de femmes pour près de 25% d'hommes.

Près de 49% des agents sont à temps partiel ou à temps non complet et cela concerne près de 58% des femmes pour 20% des hommes.

✓ Age des agents



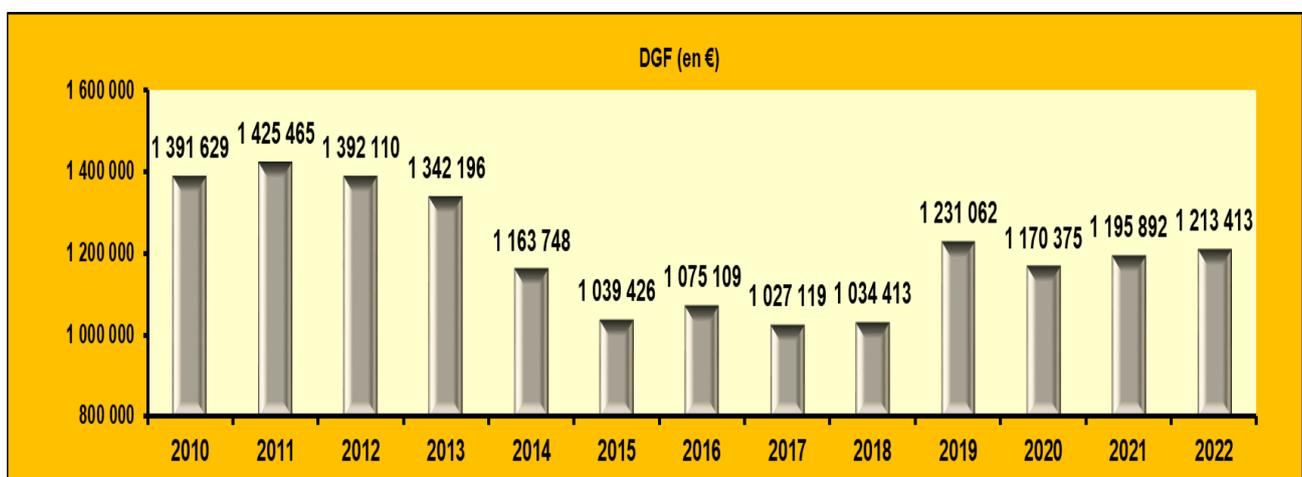
La forme de la pyramide des âges est caractéristique des pyramides rencontrées habituellement au sein des collectivités territoriales.

L'âge moyen au sein de la collectivité est d'un peu plus de 47,3 ans pour une moyenne nationale se situant à environ 43,6 ans.

B – Les recettes de fonctionnement

Plusieurs éléments à souligner :

- Le montant au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2022 s'élève à 1,213 M€ contre 1,195 M€ en 2021. Dans le même temps, la Dotation Forfaitaire est restée stable passant de 737 000 € en 2021 à près de 738 000 € en 2022.



➤ En matière de fiscalité directe locale

Une augmentation du produit des impositions directes est attendue : un atterrissage 2022 à hauteur de 2,13 M€ contre 1,98 M€ au CA 2021. Cette variation est essentiellement liée à l'évolution des bases fiscales adoptée par l'État.

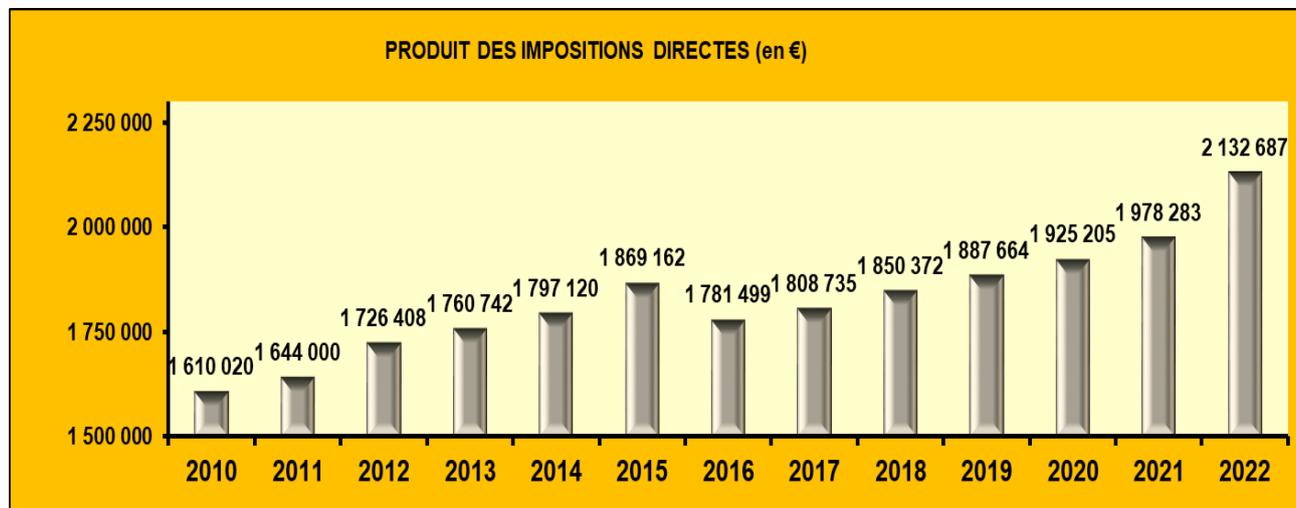
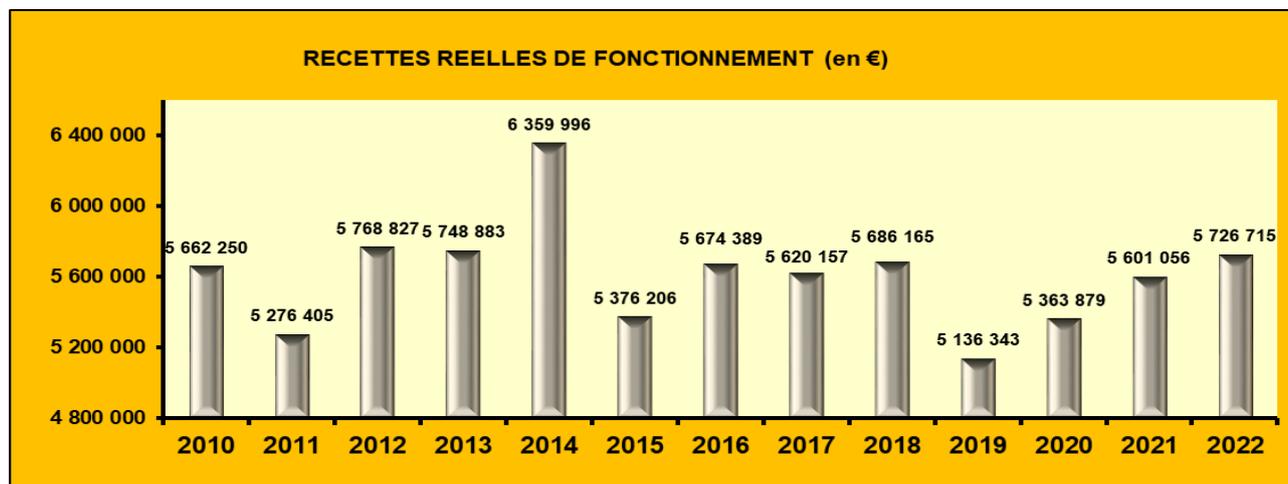


Tableau de synthèse des recettes réelles de fonctionnement

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT en €		CA 2021	BP 2022	Réalisé 2022	Evolution	
013	Atténuation de charges	28 956	300	22 216	- 6 740	-23%
70	Produits des services et du domaine	368 082	414 500	417 546	49 464	13%
73	Impôts et taxes	3 271 197	3 158 900	3 381 878	110 681	3%
74	Dotations et participations	1 711 087	1 590 580	1 817 819	106 732	6%
75	Autres produits de gestion courante	51 946	57 000	81 494	29 548	57%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		5 431 267	5 221 280	5 720 953	289 686	5%
76	Produits financiers	-	-	24	24	-
77	Produits exceptionnels	169 471	2 000	5 737	- 163 734	-97%
78	Reprise sur amortissement et provisions	318	-	-	- 318	-100%
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 601 056	5 223 280	5 726 715	125 658	2%



De façon synthétique, par rapport au compte administratif 2021, les recettes de gestion courante devraient augmenter de près de 290 000 € en 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement, à 5.72 M€, sont en hausse de 2.2% par rapport au CA 2021.

C – En section d’investissements

❖ Les dépenses d’investissement

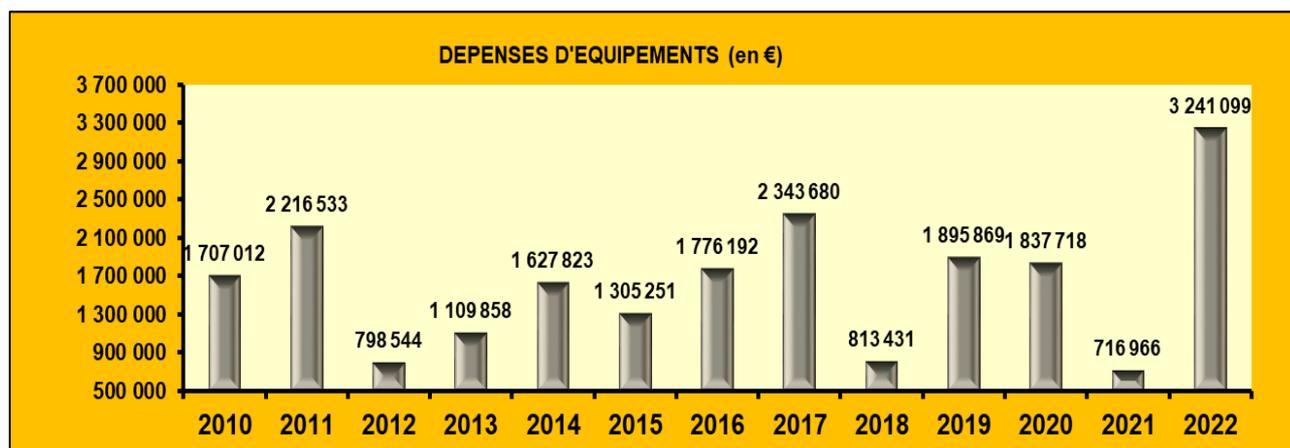
Les dépenses d’équipement s’élèvent en 2022 à 3,24 M€ (0,71 M€ en 2021). Les investissements se sont poursuivis avec notamment la suite des travaux de réhabilitation de l’espace Roger Rivière.

Rappel des principales réalisations de 2022 :

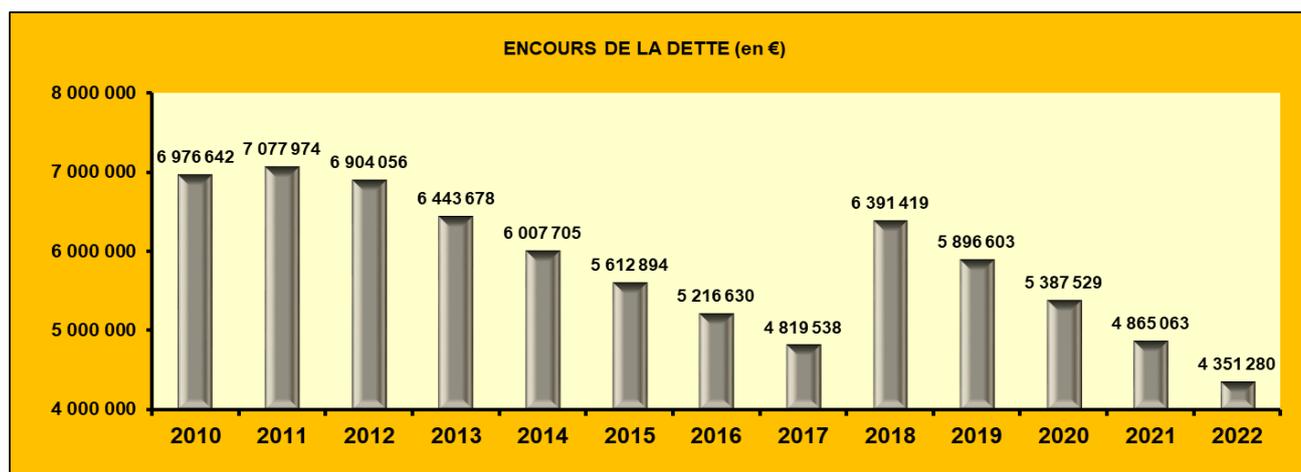
- Écoles : mobilier (armoires, bureaux, chaises...),
- Gymnases : Roger Rivière (réhabilitation), Émile Soulier (reprise de la piste d’athlétisme)
- Mairie : matériel et logiciel informatique (gestion des plannings et absences),
- Aires de jeux : Sauzée et Sorlin,
- Vidéoprotection : réalisation de compléments d’équipements (zone CTM, route de Combérigol, faubourg de Couzon),
- CTM : amélioration des quais,
- Voirie : renouvellement guirlandes rue Louis Pasteur et réfection rue du Repos,
- Remplacement de véhicules : Goupil, utilitaire,
- Études : éco rénovation de la mairie et son annexe, parc de la Platière, éco rénovation des écoles

Tableau de synthèse des dépenses réelles d’investissement

OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS en €		CA 2021	BP 2022	Réalisé 2022	Evolution	
20	Immobilisations incorporelles	23 631	138 475	96 385	72 754	308%
204	Subventions d'équipement versées	42 889	59 973	32 971	- 9 917	-23%
21	Immobilisations corporelles	345 326	662 997	535 213	189 887	55%
23	Immobilisations en cours travaux	305 120	3 713 460	2 576 529	2 271 409	744%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		716 966	4 574 905	3 241 099	2 524 133	352%
13	Subventions d'investissement	-	-	162 315	162 315	-
16	Emprunts et dettes assimilées	521 868	514 049	514 607	- 7 262	-1%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 238 834	5 088 953	3 918 020	2 679 186	216%



✚ L'encours de la dette s'est établi en fin d'année 2022 à 4.35 M€.



✚ *Capacité de désendettement de La Grand'Croix*

Cette approche évalue le rapport entre l'encours de la dette de la collectivité et son épargne (sa capacité d'autofinancement). Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne.

La capacité de désendettement de la Grand'Croix était d'environ 4,4 ans en 2021 et devrait être de 3,8 années en 2022 permettant à la commune de rester en zone verte (0 à 10 ans) et de s'offrir la possibilité d'emprunter à nouveau.

❖ *Les recettes d'investissement*

Celles-ci atteignent près de 2.45 M€ à fin 2022 pour 1.96 M€ en 2021.

Le FCTVA a rapporté près de 73 000 € en 2022 (travaux réalisés en 2021) pour un peu plus de 300 000 € en 2021 (travaux réalisés à la salle de L'Etoile). A noter également le versement sur 2022 de subventions accompagnant le projet de la salle Roger Rivière.

Tableau de synthèse des recettes réelles d'investissement

OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS en €		CA 2021	BP 2022	Réalisé 2022	Evolution	
13	Subventions d'investissement	546 633	2 190 125	1 032 276	485 644	89%
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	852	852	-
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		546 633	2 190 125	1 033 128	486 496	89%
10	Dotations Fonds divers et Réserves	353 421	90 000	510 253	156 832	44%
1068	Excédent de fonctionnement	1 060 540	904 843	904 843	- 155 697	-15%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EQUIPEMENT		1 960 593	3 184 968	2 448 224	487 631	25%

III – LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

A – La stratégie financière

Les incertitudes structurelles (crises à répétition, inflation, fragilisation du système financier...) qui feront sans doute encore ressentir leurs effets dans les mois à venir, auront naturellement des répercussions sur notre collectivité, son fonctionnement et son budget.

Il va de soi que notre collectivité continuera d'être aux côtés des plus fragiles et aussi de tous ceux qui seront encore plus qu'hier atteints directement ou indirectement par les conséquences des crises à répétition. Il est notamment prévu de maintenir nos actions volontaires en direction du monde associatif, sportif et culturel. Nous devons continuer d'œuvrer avec optimisme, détermination et en poursuivant notre stratégie selon les grands principes adoptés depuis plusieurs années maintenant.

1) Des contraintes financières importantes

Suite aux crises, à l'inflation sans précédent et aux incertitudes multiples, de nouvelles pertes de ressources financières pour notre commune sont à craindre, l'incertitude en ce domaine est réelle et nous contraint.

2) La stratégie budgétaire

✓ *Le dimensionnement du budget de fonctionnement*

Le premier pilier de notre stratégie financière depuis 2014 concerne la gestion rigoureuse du budget de fonctionnement.

Compte tenu du contexte depuis plusieurs années et les projections faites mais très incertaines, ce volet est traité afin d'élaborer une stratégie qui permet de concilier les objectifs financiers et les enjeux de politique publique.

Le cadrage des dépenses reste, plus que jamais, nécessaire. La maîtrise des dépenses, dans le contexte budgétaire mouvant qui nous est imposé, doit se poursuivre pour contrebalancer cet appauvrissement structurel que nous subissons et à venir.

Dans cette perspective, la réflexion qui a été engagée depuis 2014 entre l'administration et les Elus pour recenser les différentes pistes permettant de dégager des marges de manœuvre, en dépenses comme en recettes, doit être poursuivie.

Cette démarche s'appuie sur deux axes majeurs :

- La poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration,
- La priorisation des activités et prestations au sein des politiques publiques portées ou soutenues par la collectivité.

L'objectif est de conserver un niveau d'épargne significatif, permettant à la collectivité de continuer à autofinancer une grande part de ses investissements.

✓ *Le levier fiscal*

Le deuxième pilier est celui de la fiscalité. L'augmentation du taux communal des impôts locaux n'est pas envisagée. Il s'agit d'un effort de gestion qui est indispensable dans le contexte général

et pour nos concitoyens. Ceci nous oblige également à ne pas laisser filer la dette de façon déraisonnable et irresponsable.

Une réflexion est en cours concernant la fiscalité liée au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier afin de limiter l'impact de cette charge pour les contribuables Grand'croisiens.

✓ *La poursuite de la maîtrise de l'endettement*

Le troisième pilier est celui de la maîtrise de l'endettement. La gestion financière que nous poursuivons devra nous permettre de maintenir un bon niveau d'autofinancement tout en sollicitant, si nécessaire et dans les meilleures conditions possibles, le recours à l'emprunt.

B – Les orientations budgétaires

Ce prochain budget s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière initiée lors de l'adoption du budget 2015. L'objectif est de partir d'un cadrage budgétaire rigoureux en s'autorisant les évolutions suivantes :

- A l'exception des postes de dépenses dont l'évolution est liée à des facteurs exogènes (énergie, carburant, assurances...) ou à des extensions de périmètres (entretien, maintenance et réparation), les montants à inscrire au budget prévisionnel au titre des dépenses de gestion courante ne pourront excéder les inscriptions arbitrées au BP 2022.

- Pour ce qui concerne la masse salariale, chaque remplacement de poste fera l'objet d'un questionnement en termes de compétences et d'évolution des besoins de la collectivité.

L'évolution du point d'indice devra être intégrée sur une année pleine et nous devons rester attentifs aux négociations lancées dernièrement dans le cadre de l'agenda social 2023.

- Les subventions de fonctionnement, qu'elles bénéficient aux organismes publics ou privés, seront évaluées en prenant en compte les situations particulières. Les subventions liées à des évolutions dans les périmètres d'activité pourront connaître des évolutions après arbitrage.

Ces mesures ne permettront sans doute pas à elles seules de garantir un équilibre budgétaire et financier satisfaisant, elles seront complétées par des mesures qui devront permettre de dégager des économies et des recettes nouvelles (hors fiscalité).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il est prématuré, à la date de rédaction de ce document, de les établir avec précision, les montants des différentes dotations notamment de l'Etat et de Saint Etienne Métropole n'étant pas connus avec précisions.

C – Le cadrage de la PPI

Conserver une capacité d'investissement significative est impératif pour pouvoir répondre aux nécessités de conservation ou de réhabilitation du patrimoine et aux besoins d'équipements nouveaux ou de réaménagements d'équipements existants pour faire face aux évolutions des besoins de nos concitoyens.

Nous comptons poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement la ville et ses services vers un plus grand développement écoresponsable.

La préservation de la situation financière de la collectivité n'est pas sans impact sur la définition de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), élaborée en intégrant un double objectif :

- En termes de volume : le calibrage de la PPI est resserré du fait du choix de ne pas trop solliciter le recours à l'emprunt.

- En termes qualitatifs : en complément des nouveaux équipements nécessaires mais pouvant générer des coûts de fonctionnement récurrents, devront être priorisés en contrepartie des investissements économes, permettant de réduire les coûts de gestion de notre patrimoine. La réalisation de ce programme d'investissement ambitieux dans les années à venir nécessite de conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissement.

Ci-après les projets les plus importants déjà initiés ou à venir :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS MANDAT 2020-2026 / Période 2023-2026

Opérations récurrentes		Dépenses: montant annuel moyen estimé (€)		
Plan de maintenance des bâtiments		70 000		
Vidéoprotection		50 000		
Informatique		20 000		
Matériels pour les services techniques		10 000		
Mobilier urbain		10 000		
Véhicules		30 000		
Opérations individualisées	Démarrage prévu	Fin prévue	Détail	Dépenses: montants estimés (€)
Espace Roger Rivière	2021	2023	Eco rénovation	3 000 000
CTM	2020	2023	Aménagement des quais	50 000
Mairie	2023	2023	Eco rénovation Aménagements	550 000 22 000
Local rue L. Pasteur (Brun Staron)	2021	2023	Acquisition Clos couvert Aménagement	180 000 200 000 220 000
Ecole Teyssonneyre	2024	2025	Eco rénovation Cantine Sanitaires	678 000 22 000 113 000
Ecole Peillon	2024	2025	Eco rénovation Couverture zinguerie Extension et préau	359 000 218 000 460 000
Parc de La Platière	2022	2024	AMO Aires de jeux Parcours de santé Jeux d'eau	30 000 1 000 000
Entrées de ville	2021	2023	Aménagements et mise en valeur	50 000
Végétalisation toits terrasse et parkings	2023	2025	Etude préalable 2024	
Mise en place collecteurs d'eau	2024	2026	Etude préalable 2025	
Réseau de chaleur quartier du Dorlay	2024	2026	SEM-Etude préalable 2023	
Aménagements du château de la Péronnière	2025	2026	Clos et couvert Aménagements intérieurs Ascenseur extérieur	206 000 370 000 86 000
Aménagements des berges du Gier (PAP11 et suite)	2022	2025	Financement Agence de l'Eau / Etat / SEM	
Ilot JB Cornet	2023	2025	Rénovation urbaine EPORA	450 000